

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 25 NOVEMBRE 2015 à 20 h 30

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, M. Patxi PLAA, Mme Nicole DIRASSAR, Adjoint ; Mme Marthe AUZI, MM. Jean CHOIGNARD, Bernard PONCINI, Jean-Claude JOUBERT, Mmes Marie AIBAR, Patricia MARCHAL-HARISPE, Françoise ETCHAVE, M. Richard BRINI, Mme Capucine DECREME, M. Julien HIRTZ, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Gilles SEBE (a donné procuration à Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU)

Secrétaire de séance : M. Richard BRINI

Avant l'ouverture de la séance, le Maire propose de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre dernier.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux modifications budgétaires suivantes, en dépenses de fonctionnement :

Compte 6411 (<i>Personnel titulaire</i>) :	+ 7 000 €
Compte 6413 (<i>Personnel non titulaire</i>) :	+ 4 100 €
Compte 6451 (<i>Cotisation URSSAF</i>) :	+ 1 500 €
Compte 6454 (<i>Cotisation ASSEDIC</i>)	+ 400 €
Compte 022 (<i>Dépenses imprévues</i>)	- 13 000 €

2 – TRAVAUX EN REGIE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant des travaux en régie effectués par le personnel communal qui s'élève à 139 979,74 € (voirie 67 085,86 €, bâtiments communaux 72 893,88 €).

3 – TARIFS et REDEVANCES d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLICS

Les redevances d'occupation du domaine public et autres tarifs sont fixés comme suit (+0,10%) :

Échafaudage : 73,80 € / mois par tranche de 10 ml - Forfait 56,30 € pour 15 j et moins

Dépôts de matériaux tous genres : 150,60 € / mois pour 4 m² - Forfait 133 € pour 15 j et moins

Panneaux de clôture des chantiers, cabanes de chantiers, abris, bennes :
73,80 € / mois - Forfait 56,30 € pour 15 j et moins

Droit de stationnement :

- grues : flèche de - de 10 m 73,80 € / mois - Forfait 63,30 € pour 15 j et moins
flèche de + de 10 m 186,80 € / mois
- élévateurs, treuils, tracteurs, engins divers : 73,80 € / mois - Forfait 63,30 € pour 15 j et moins

Enlèvements spéciaux : 33,60 €

<u>Cimetière</u> :	- <u>Concessions</u>	50 ans	166,70 € le m ²
		30 ans	111,40 € le m ²
		15 ans	78,80 € le m ²
		Drainage	223,90 €
	- <u>Columbarium</u>	30 ans	1 004 €
		15 ans	702,70 €
	- <u>Dépositaire</u>	Trois premiers mois	1 €/jour
		Trois mois suivants	3 €/jour
		Six mois suivants	10 €/jour
	- <u>Reprise concession abandonnée</u>		1 536,50 €

<u>Photocopies</u> :	Format A4	0,30 €	Recto-verso	0,50 €
	Format A3	0,50 €	Recto-verso	0,70 €

<u>Musée</u> :	Entrée tarif individuel	2 €
	Tarif réduit groupe et bénéficiaires clefs des sites	1 €

Vente d'Ouvrages : 8 €, 18,50 € et 15 €

4 – OUVERTURE des CREDITS d'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

La commune va lancer dès le début de l'exercice 2016, un certain nombre de projets générateurs d'engagements contractuels et financiers. Les engagements financiers ne peuvent être honorés, d'un point de vue comptable, que si les crédits d'investissement ont été ouverts dans le cadre du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal décide, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

5 – APPROBATION de la REDUCTION de LOYER CMCIC LEASE

Le Maire rappelle que le montant du loyer de la CMCIC LEASE pour la SC HOTEL GUETHARY (ancienne école primaire) est de 19 006 € pour le mois de janvier 2016.

Compte tenu des travaux importants de réfection de la charpente non prévus, le Conseil Municipal accorde une réduction de loyer de 15 000 € pour participer à ces frais, soit un montant de loyer de 4 006 € pour le mois de janvier 2016.

6 - APPROBATION de la CONVENTION de MUTUALISATION de SERVICES avec la MAIRIE de ST JEAN DE LUZ

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mission accessibilité, l'Agglomération Sud Pays Basque a proposé aux communes membres de mutualiser leurs compétences afin de procéder au chiffrage des travaux à inscrire dans leur Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet ainsi que deux agents du bureau d'études de la mairie de St Jean-de-Luz ont été mis à disposition de la commune afin de nous accompagner dans cette démarche. Le Conseil Municipal autorise le Maire à contractualiser cette mutualisation par la signature d'une convention prévoyant les conditions et les modalités de cette mise à disposition pour un coût total de 335,50 €.

7 - APPROBATION du SCHEMA de MUTUALISATION des SERVICES

Après le renouvellement général des conseils municipaux, les présidents d'EPCI à fiscalité propre doivent maintenant présenter à leurs communes membres un rapport sur la mutualisation des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes. En effet, la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 l'impose à partir de 2015. Ce rapport sur la mutualisation des services doit comporter un projet de schéma qui formule des propositions de mutualisation à réaliser sur le mandat. Le contenu du schéma est au libre choix des collectivités mais il doit permettre d'échanger et de fixer des objectifs sur les mutualisations à venir. Ces démarches tendent à trouver une meilleure efficacité opérationnelle pouvant conduire, à terme, à une optimisation financière.

Le rapport sur la mutualisation des services s'articule autour de 3 parties :

- le diagnostic des mutualisations existantes et les états consolidés du personnel,
- le plan pluriannuel de mutualisation 2015-2020,
- les autres formes de mutualisation.

Le Conseil Municipal approuve le schéma de mutualisation des services proposé par l'Agglomération Sud Pays Basque.

8 - AVIS sur le PROJET de SCHEMA DEPARTEMENTAL de COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Gouvernement a engagé une réforme de l'organisation territoriale qui vise à simplifier et à rationaliser les institutions locales. Cette réforme s'est matérialisée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, du 7 août 2015. Celle-ci confie aux Préfets le soin de préparer et de mettre en œuvre un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Ce projet de schéma se compose de propositions de modifications de périmètres et de fusions d'EPCI à fiscalité propre dont le seuil a été relevé de 5 000 à 15 000 habitants, ainsi que de propositions de dissolutions et de transformations de périmètre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

Pour le Pays Basque, et tenant compte d'une demande de gouvernance unifiée à fiscalité propre exprimés par les élus, le projet de schéma s'est attaché à proposer une communauté d'agglomération unique regroupant les 158 communes par la fusion des 10 EPCI à fiscalité propre existants tout en rationalisant le réseau des syndicats.

Le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret, à la majorité (8 contre, 1 blanc, 6 pour) émet un avis défavorable au projet de schéma proposé.

9 - ACQUISITION d'une PARCELLE de TERRAIN

Le Maire rappelle au conseil municipal que le P.L.U. de la commune prévoit un emplacement réservé n° 13 pour l'aménagement d'un parking et d'un chemin d'accès rue Swiecinski, sur une partie du terrain cadastré section AA n° 43. Cette parcelle de terrain sera rétrocédée à la commune, en maintenant un accès véhicule pour les logements (commun avec celui des futurs parkings publics), en autorisant le passage des réseaux eaux pluviales et toutes les dispositions générales retenues pour l'aménagement de la zone.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle de terrain au prix de 132 000 € selon l'estimation domaniale.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises par le Maire en application des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fourniture matériel éclairage public avenue Getaria (RD 810)
LUMIN'e SENS pour un montant de 28 375 € HT

Présentation du rapport d'activités 2014 de l'Agglomération Sud Pays Basque

Présentation du rapport d'activités 2014 du Syndicat pour le Soutien à la Culture Basque

Présentation du rapport d'activités 2014 de l'Office 64 de l'Habitat

Ces documents retraçant les différents aspects des activités de ces établissements, ont été présentés au conseil municipal.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 27 novembre 2015

Le Maire,